

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES

**EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE  
STRATEGIQUE**

Mars 2024

---



# INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

---



# 1. Incidences du PCAET sur les divers champs de l'environnement

L'évaluation environnementale est un outil d'accompagnement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial avec pour objectif de mettre en avant et alerter sur les points de vigilance « en lien avec les enjeux environnementaux principaux afin d'être en mesure d'orienter les choix dans le cadre de la démarche itérative » (CGDD, CEREMA, 2015). C'est pour cela qu'une analyse des incidences des actions du plan sur l'ensemble des critères environnementaux est réalisée, permettant de démontrer l'intérêt des mesures du plan pour chacune des thématiques tout en s'assurant du caractère non rédhitoire des effets négatifs. Les effets sont ainsi analysés pour chaque thématique de l'environnement que sont : la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, les déchets, les risques, le patrimoine culturel architectural et les paysages...

Il est nécessaire de distinguer :

- ❖ Les impacts positifs directs ou notables, induits par la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts positifs indirects, potentiellement générés après la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts neutres ou sans effet notable
- ❖ Les impacts négatifs potentiels, ou points de vigilance nécessitant la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction.
- ❖ Les impacts positifs directs, mais pouvant entraîner des effets indirects moins favorables

Dans ce chapitre, l'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement est réalisée sous forme de tableaux accompagnés de texte. Les tableaux reprennent en ligne les différentes actions du PCAET, en les confrontant aux diverses thématiques environnementales présentées en colonne. Des codes couleurs sont appliqués selon si l'action a des effets positifs ou négatifs, directs ou indirect sur la thématique environnementale concernée. Des paragraphes écrits permettent ensuite de détailler les effets des actions sur l'environnement. Lorsque les actions ont globalement des effets similaires sur l'environnement, un seul paragraphe écrit est proposé pour analyser ces incidences sans tomber dans un effet de redondance.

### Légende des tableaux d'analyse :

Effets positifs	Effets positifs indirects	Pas d'effet significatif	Effets négatifs – points d'alerte	Effets positifs couplés à des effets négatifs



## 1 Habiter des logements plus performants

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)																
1.2 Retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction, et sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires																
2.1 Organiser des ateliers thématiques sur des questions d'habitat et d'aménagement																
2.2 Organiser un cycle de conférence sur la performance énergétique en mutualisant les moyens avec une autre CC (Communication, invités aux tables-ronde)																



2.3 Formation des élus sur la transition écologique																
3.1 Réaliser un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) pour le patrimoine de la CCBDP et soutenir les communes qui souhaitent mener la même démarche																
3.2 Rénovation énergétique des bâtiments municipaux																
4.1 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH)																
5.1 Mise en avant des initiatives citoyennes sur le « Habiter autrement », stand de sensibilisation au grand public à la Foire Bio de Nyons, intervention en milieu scolaire sur cette thématique (pédagogie), témoignages (radio, expo...)																

DOC



❖ **Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)**



**Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

L'objectif de cette action est d'accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation, et de communiquer sur les aides techniques et financières disponibles. En effet, le territoire se caractérise par un habitat ancien avec une problématique de détérioration des logements (problèmes sanitaires, thermiques, acoustiques) et par un manque d'attractivité en particulier pour les familles et les jeunes actifs. La mise en place d'un guichet unique pour des démarches d'accompagnements auprès des particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation thermique permet de lever les freins à la rénovation énergétique et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

❖ **Retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction, et sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires**



**Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP et au-delà :**

En partenariat avec les architectes et artisans locaux, ainsi qu'avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), par un principe de retours d'expérience, la CCBDP prévoit de sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires. Cette action peut également permettre d'intégrer des bailleurs sociaux aux réflexions sur l'habitat durable. La question de la pose de panneaux voltaïques sur toiture peut être introduite, avec une dimension paysagère.

**Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Concernant l'impact visuel de l'installation de panneaux solaires sur les toitures, celui-ci devrait être assez limité. Une attention particulière devra tout de même être portée à l'intégration paysagère de ces panneaux (proximité de monuments historiques, patrimoines remarquables, cônes de vue ...).

- ❖ **Organiser des ateliers thématiques sur des questions d'habitat et d'aménagement**
- ❖ **Organiser un cycle de conférence sur la performance énergétique en mutualisant les moyens avec une autre CC**
- ❖ **Formation des élus sur la transition écologique**



**Effets positifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP et au-delà :**

Ces actions visent, d'une part, à sensibiliser les habitants aux questions de consommation énergétique, aussi bien du point de vue de l'amélioration de la performance que de l'économie (changement des comportements), et d'autre part, à approfondir les connaissances des élus en termes de transition énergétique, au moyen d'ateliers thématiques, de conférences, et de formations thématiques.

- ❖ **Réaliser un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) pour le patrimoine de la CCBDP et soutenir les communes qui souhaitent mener la même démarche**
- ❖ **Rénovation énergétique des bâtiments municipaux**



**Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**



Les bâtiments municipaux et le patrimoine de la CCBDP sont un levier puissant dans la transition énergétique de la Communauté de Communes, non seulement par le bénéfice sur les bâtiments eux-mêmes, mais également par l'exemplarité de leur réhabilitation thermique. En effet, la communication sur les travaux réalisés favorisera la sensibilisation du public et l'incitation au passage à l'acte.

- ❖ **Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Cette action vise à planifier, au travers des documents réglementaires, le besoin de rénovation des habitats touchés par l'insalubrité et des bâtiments anciens ne disposant pas d'une efficacité énergétique correcte. Le PCAET prévoit de réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) / ORT (Opérations de revitalisation du territoire), puis de réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH). Les autres outils mobilisables de cette action sont le diagnostic local de la décence des logements, les incitations à rénover les résidences secondaires, le permis de louer, etc.

- ❖ **Mise en avant des initiatives citoyennes sur le « Habiter autrement », stand de sensibilisation au grand public à la Foire Bio de Nyons, intervention en milieu scolaire sur cette thématique (pédagogie), témoignages (radio, expo...)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Pour encourager les initiatives citoyennes en matière d'habitat alternatif, un projet de sensibilisation sera mis en place. Des stands d'information

seront installés à la Foire Bio de Nyons et des interventions pédagogiques auront lieu dans les écoles. Des témoignages d'habitants vivant dans ces habitats alternatifs seront diffusés et une plateforme interactive centralisera les informations et les outils pour se lancer dans un tel projet. Cet ensemble d'actions permettra d'accroître la connaissance du public sur ces modes de vie plus durables et de faire émerger de nouvelles solutions d'habitat inclusives sur le territoire, contribuant ainsi à la transition écologique des Baronnies.





## 2 Se déplacer autrement et transporter mieux

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource					Milieu humain		Risques / pollutions		
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Renforcer les liaisons de Transport en commun entre les Régions AURA et PACA (convention de coopération en matière de mobilité)																
1.2 Améliorer la couverture de mobilité sur le territoire (TC, transport scolaire) avec une amélioration de la lisibilité des offres																
1.3 Mise en place d'une navette NyonsBus 100% électrique																
2.1 Créer des aires de covoiturage, et des aménagements pour les TAD et autopartage, surtout dans les zones blanches																
3.1 Revoir les aménagements et les offres de stationnement au sein de la																





CCBDP pour répondre à des offres de covoiturage et d'autopartage (convention de coopération en matière de mobilité)																		
3.2 Favoriser l'intermodalité en développant les lignes TER en direction des gares TGV proches du territoire (Montélimar, Valence, Avignon)																		
3.3 Réaliser et diffuser sur les canaux de la CCBDP des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité sur le territoire																		
3.4 Bus de la mobilité																		
3.5 Concevoir un projet d'une centrale des mobilités ayant pour but de rendre visible l'offre de mobilité mais également d'aller plus loin en prenant en compte les enjeux l'attractivité et de santé du territoire																		
3.6 Installation de 8 bornes de recharge de véhicule électriques																		
4.1 Renforcer l'offre de formation sur le territoire et étudier un partenariat avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté)																		





5.3 Implantation de plusieurs abris-vélos sécurisés sur le territoire intercommunal																
5.4 Piétonnisation du marché de Nyons l'été																
5.5 Flotte de véhicules électriques de la Ville de Nyons pour les agents																
5.6 Flotte de véhicules électriques du PNR BP pour les agents																

DOCUMENT DE



- ❖ Renforcer les liaisons de Transport en commun entre les Régions AURA et PACA (convention de coopération en matière de mobilité)
- ❖ Améliorer la couverture de mobilité sur le territoire (TC, transport scolaire) avec une amélioration de la lisibilité des offres
- ❖ Concevoir un projet d'une centrale des mobilités ayant pour but de rendre visible l'offre de mobilité mais également d'aller plus loin en prenant en compte les enjeux l'attractivité et de santé du territoire

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

L'objectif de ces actions est de repenser le réseau de transports en commun aussi bien à l'échelle de la CCBDP qu'à l'échelle interrégionale, en augmentant la fréquence des bus et également la couverture géographique du territoire, et en développant les lignes de bus sur les axes structurants. Une communication sur cette thématique permettra d'augmenter le recours aux transports en commun et ainsi de limiter l'usage de la voiture individuelle. Ces actions visent donc à réduire les émissions de GES, à améliorer la qualité de l'air et donc les conditions de santé des riverains.

- ❖ Mise en place d'une navette NyonsBus 100% électrique
- ❖ Installation de 8 bornes de recharge de véhicule électriques
- ❖ Flotte de véhicules électriques de la Ville de Nyons pour les agents
- ❖ Flotte de véhicules électriques du PNR BP pour les agents

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Ces actions proposent de substituer les véhicules thermiques par des véhicules électriques sur le territoire. Elles visent donc à réduire les émissions de GES liées à la circulation des véhicules motorisés. Notons tout de même que le véhicule électrique est présenté comme un véhicule « propre » en ce qu'il n'émet ni CO<sub>2</sub> ni particules « du réservoir à la roue ». Cette « propreté » n'est pas forcément la même pour l'énergie électrique qui remplira ses batteries. C'est pourquoi il est important de tenir compte des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales de production d'énergie électrique. Notons par ailleurs que cela est à mettre au regard du développement des énergies renouvelables qui fourniront une part de plus en plus importante de production d'électricité.

- ❖ Créer des aires de covoiturage, et des aménagements pour les TAD et autopartage, surtout dans les zones blanches
- ❖ Revoir les aménagements et les offres de stationnement au sein de la CCBDP pour répondre à des offres de covoiturage et d'autopartage (convention de coopération en matière de mobilité)
- ❖ Réaliser et diffuser sur les canaux de la CCBDP des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité sur le territoire
- ❖ Bus de la mobilité

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Pour limiter l'autosolisme, le PCAET de la CCBDP prévoit de favoriser le covoiturage, l'autopartage, le Transport A la Demande et le bus de la mobilité du territoire, par le déploiement d'aires de mobilités performantes et par un renfort de communication sur le sujet. Ces actions visent donc à nouveau à réduire les émissions de GES, à améliorer la qualité



de l'air et donc les conditions de santé des riverains. En parallèle, à l'instar des vidéos présentant les atouts du vélo, la CCBDP prévoit de réaliser des vidéos sur ces autres solutions d'écomobilité.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP :**

Notons que cette action implique la création de nouvelles aires de mobilités et de pôles multimodaux. Si la création de ces aires et pôles se fait sur des espaces libres, elle engendrerait une imperméabilisation des sols (qui peut être limitée selon les techniques envisagées, tels les pavés ou le stationnement végétalisé) et une destruction et/ou fragmentation des milieux en présence, ce qui est préjudiciable pour la biodiversité locale, ainsi qu'une éventuelle rupture visuelle plus ou moins importante selon l'emplacement et les efforts d'insertion paysagère réalisés.

- ❖ Favoriser l'intermodalité en développant les lignes TER en direction des gares TGV proches du territoire (Montélimar, Valence, Avignon)

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Cette action vise à favoriser et optimiser l'utilisation des TER par le redimensionnement des lignes en fonction des besoins, voire l'ouverture de nouvelles lignes, et la sensibilisation des habitants à ce moyen de transport sur la communauté de communes et aux alentours. Ces mesures doivent permettre de réduire l'utilisation de la voiture personnelle et de voir les TER comme une alternative quotidienne viable. Cela permet ainsi de limiter les émissions de GES émanant des véhicules et ainsi favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique. La réduction des émissions de GES vise également à améliorer la qualité de l'air et donc

indirectement la santé des riverains qui seront moins sujets aux troubles respiratoires.

- ❖ Renforcer l'offre de formation sur le territoire et étudier un partenariat avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté)

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour répondre aux besoins en compétences du territoire, il est nécessaire de renforcer l'offre de formation et de proposer des solutions flexibles et accessibles à tous. Un partenariat avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté) permettra de mettre en place un dispositif de formation modulaire et individualisé. Ce dispositif s'articulera autour de plusieurs axes : Apprentissages individualisés ; Ressources et compétences locales et à distance ; Souplesse et adaptabilité.

- ❖ Favoriser la relocalisation des services de santé sur le territoire et la mise en place d'une télémédecine pour rationaliser les déplacements hors du territoire En lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)
- ❖ Encourager les déplacements de RDV médicaux avec une démarche de mobilité solidaire comme le dispositif Mobisol26
- ❖ Etendre le service de portage de repas sur l'ensemble du territoire pour le maintien des personnes âgées à domicile + véhicule électrique pour les livraisons

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès aux soins, ces actions visent à relocaliser des services de santé en lien avec l'étude



POPSU du PNR et la mission du Contrat Local de Santé (CLS), à mettre en place de la télémédecine permettant de rationaliser les déplacements hors du territoire pour les patients, et de la mobilité solidaire (Mobisol26) ainsi qu'un portage de repas pour faciliter le maintien des personnes âgées à domicile, le tout avec un véhicule électrique pour les livraisons. L'objectif est d'offrir aux habitants un accès aux soins de qualité, de proximité et adapté à leurs besoins.

- ❖ **Développer l'offre de coworking en fonction des besoins et des capacités du réseau numérique (démarrage de la fibre)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Cette action vise à développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural par la création d'espace de co-working spécifique et d'espaces multi-usages (travail, rencontre, etc...).

- ❖ **Développer une offre de location de VAE longue durée à destination d'un public précaire faisant face à des difficultés de déplacement**
- ❖ **Proposition pluriannuelle de location gratuite de vélo à assistance électrique durant 1 à 2 journées pour les particuliers et 1 semaine pour les entreprises (hors weekend) pour essayer ce nouveau mode de déplacement au quotidien**
- ❖ **Implantation de plusieurs abris-vélos sécurisés sur le territoire intercommunal**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Ces actions centrées sur la mobilité active ciblent tous les publics avec non seulement un déploiement des abris-vélos sécurisés, mais également des

offres de location de vélos à assistance électrique, pour les particuliers, les entreprises et des personnes en situation de précarité.

- ❖ **Piétonisation du marché de Nyons l'été**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

A l'image du vélo, les piétons doivent être repositionnés au cœur de l'espace public, pour leur permettre notamment d'évoluer en toute sécurité dans un cadre de vie plus calme. La marche reste le mode actif aujourd'hui le plus respectueux de l'environnement et le moins coûteux. Les habitants, les usagers et les touristes doivent pouvoir profiter d'un quartier sans voiture en toute liberté, et le marché de Nyons en été est le terrain idéal pour expérimenter et pérenniser cette nouvelle organisation urbaine.

*Remarques provisoires :*

*Actions 2.1 et 3.1 : Point de vigilance à propos de la création d'aires multimodales*



### 3 Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Dans les enjeux de planification (SCoT, PLU...) maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière (connaissance des friches et du foncier potentiel agricole)																
1.2 Afin de préserver une séquestration carbone et la ressource agricole, animer un réseau de veille foncière agricole locale constitué d'agriculteurs et de citoyens dans l'objectif d'anticiper les transmissions et de favoriser les installations																
1.3 Mettre en réseau des exploitations agricoles qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques et sortir de l'isolement																





<p>2.1 Diversifier les cultures et limiter la spécialisation, pallier le manque en maraîchage, créer de nouveaux points de vente et augmenter la consommation locale (à l'échelle du SCoT éventuellement) dans une logique de souveraineté territoriale, mettre en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges), céder des terres au pâturage des bêtes et de subventionner les éleveurs</p>															
<p>2.2 Changements de modèles : trouver des nouveaux modèles d'agriculture (remplacement dans l'élevage, retour à une agriculture plus paysanne, notion de solidarité, mise en place de SCIC, SCOP, CAE), octroyer à l'EPCI un rôle d'accompagnement, de recensement des initiatives, renforcement des partenariats entre la CCBDP et la chambre d'agriculture</p>															
<p>2.3 Suivre une transition vers une filière bio, actions de mise en réseau, groupements fonciers agricoles, objectifs de SAU (Surface Agricole Utile), mise en place d'espaces agricoles tests sur le territoire</p>															



2.4 Projet de lieu de transformation – collectif accompagné par la chambre d’agriculture																
3.1 Stockage de la ressource en eau et optimisation de son usage, prendre en compte la pente et le ruissellement dans les cultures, récupérer l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers (à la parcelle)																
4.1 Sensibiliser le grand public : Sensibiliser au juste prix, sur le local, les produits de saison et à la qualité des produits. Retours d'expérience du projet des fermes en transition (en en Ardèche) ; Sensibiliser les enfants : visite des lieux de production, des jardins familiaux (Nyons), des jardins partagés et des marchés ; Sensibiliser les professionnels : renforcer les démarches du CFPPA et autres centres de formation (posture innovante d'une agri en transition)																
5.1 Communiquer autour des données et de l'évolution du réseau de cantines et du plan d'actions mis en place																
5.2 Valoriser les circuits courts et les renforcer en lien avec le PAT																



- ❖ Dans les enjeux de planification (SCoT, PLU...) maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière (connaissance des friches et du foncier potentiel agricole)
- ❖ Afin de préserver une séquestration carbone et la ressource agricole, animer un réseau de veille foncière agricole locale constitué d'agriculteurs et de citoyens dans l'objectif d'anticiper les transmissions et de favoriser les installations

- ❖ Mettre en réseau des exploitations agricoles qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques et sortir de l'isolement
- ❖ Suivre une transition vers une filière bio, actions de mise en réseau, groupements fonciers agricoles, objectifs de SAU (Surface Agricole Utile), mise en place d'espaces agricoles tests sur le territoire

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour garantir la pérennité du territoire et répondre aux enjeux du changement climatique, il est crucial de préserver les terres agricoles, garantes de la séquestration du carbone et de la sécurité alimentaire. Ces actions s'articulent autour de trois axes principaux : Veille foncière et priorisation des terres agricoles par un réseau d'agriculteurs et de citoyens ; Mobilisation des outils de planification ; Capitalisation des retours d'expériences disponibles à l'échelle de la CCBDP.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Des pratiques culturales peu respectueuses de l'environnement (agriculture intensive, utilisation de pesticides, d'engrais minéraux, etc.), sont à l'origine de nombreuses incidences : pollution de l'eau, des sols et de l'air, contribution au réchauffement climatique, perte de biodiversité, ouverture du paysage (causée par la disparition des haies bocagères).

La préservation des terres agricoles doit aller de pair avec la mise en pratique d'une agriculture durable sur le territoire. **L'action 1.3 et les actions 2 inscrites dans le PCAET permettent d'aller dans ce sens.**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Une spécificité des émissions agricoles est qu'elles sont majoritairement d'origine non énergétique, et contrôlées par des processus biologiques. Les émissions de méthane sont principalement dues à l'élevage (le méthane est émis par les ruminants ainsi que par la décomposition des déjections animales). Le protoxyde d'azote a principalement pour origine la transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte) sur les terres agricoles. L'agriculture peut participer à l'amélioration du bilan net des émissions de GES via un changement des pratiques : en modifiant la ration des animaux par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations agricoles ou encore la production d'énergies renouvelables par substitution à des énergies fossiles (Biocarburant, méthanisation, solaire thermique, ...). Il est également proposé dans les fiches actions de suivre une transition vers une filière bio, permettant ainsi de limiter les risques de pollutions des eaux et des sols, ou encore de développer des pratiques agroécologiques (gestion de la fertilité du sol, lutte intégrée par régulation biologique, ...). Ces différentes actions ont des effets favorables pour la biodiversité et la préservation des sols.

- ❖ **Diversifier les cultures et limiter la spécialisation, pallier le manque en maraîchage, créer de nouveaux points de vente et augmenter la consommation locale (à l'échelle du SCoT**



éventuellement) dans une logique de souveraineté territoriale, mettre en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges), céder des terres au pâturage des bêtes et de subventionner les éleveurs

- ❖ **Changements de modèles : trouver des nouveaux modèles d'agriculture (remplacement dans l'élevage, retour à une agriculture plus paysanne, notion de solidarité, mise en place de SCIC, SCOP, CAE), octroyer à l'EPCI un rôle d'accompagnement, de recensement des initiatives, renforcement des partenariats entre la CCBDP et la chambre d'agriculture**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Le territoire produit plus qu'il ne consomme, mais souffre d'un manque en maraîchage et d'une répartition inégale des terres entre élevage et pâturage. Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de diversifier les cultures et limiter la spécialisation, développer le maraîchage, créer de nouveaux circuits de distribution et encourager la production et la consommation locales, entre autres par la mise en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges). De nouveaux modèles d'agriculture, plus paysans et solidaires, doivent être encouragés, accompagnés par l'EPCI et la chambre d'agriculture. En augmentant la diversification des cultures, ces actions auront un effet positif sur la biodiversité qui ne s'épanouit pas dans l'homogénéité.

- ❖ **Projet de lieu de transformation – collectif accompagné par la chambre d'agriculture**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

En mutualisant les moyens humains et matériels nécessaires à la transformation des productions locales, cette action du PCAET de la CCBDP permet d'économiser le foncier et représente une opportunité de mener une réflexion sur l'optimisation des flux de déplacements.

- ❖ **Stockage de la ressource en eau et optimisation de son usage, prendre en compte la pente et le ruissellement dans les cultures, récupérer l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers (à la parcelle)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Pour garantir la pérennité de l'irrigation agricole, il est crucial de préserver la ressource en eau. Diverses actions sont possibles : Stockage de l'eau et optimisation de son utilisation ; Prise en compte de la pente et du ruissellement dans les cultures pour éviter l'érosion et la perte d'humus ; Récupération de l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers. En conjuguant ces efforts, il est possible de garantir une irrigation durable et respectueuse de l'environnement et en particulier des sols.

- ❖ **Sensibiliser le grand public : Sensibiliser au juste prix, sur le local, les produits de saison et à la qualité des produits. Retours d'expérience du projet des fermes en transition (en en Ardèche) ; Sensibiliser les enfants : sensibilisation des enfants, visite des lieux de production, des jardins familiaux (Nyons), des jardins partagés et des marchés ; Sensibiliser les professionnels : renforcer les démarches du CFPPA et autres centres de formation (posture innovante d'une agri en transition)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*



La sensibilisation est essentielle pour faire émerger une prise de conscience citoyenne et professionnelle face aux enjeux de l'alimentation durable. Le grand public doit être sensibilisé au juste prix, aux produits locaux et de saison, et à la qualité des produits. Les enfants, vecteurs de changement auprès de leurs parents voire grands-parents et eux-mêmes futurs citoyens, consommateurs et professionnels, peuvent être sensibilisés par des visites de lieux de production, de jardins familiaux et partagés, et de marchés. Enfin, les professionnels doivent être sensibilisés par un renforcement des démarches des centres de formation agricole, de manière à se positionner sur une agriculture innovante dans cette transition.

❖ **Communiquer autour des données et de l'évolution du réseau de cantines et du plan d'actions mis en place**

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

L'amélioration des pratiques alimentaires des enfants en milieu scolaire est un objectif crucial pour leur santé et leur bien-être. Trois axes clés d'intervention ont été définis par le PCAET de la CCBDP : Évolution des pratiques alimentaires (organisation d'« Ateliers alimentation » avec la chambre d'agriculture) ; Sensibilisation en particulier sur la provenance des aliments ; Communication des données et sur le suivi de l'évolution du réseau de cantines suite au plan d'actions mis en place.

❖ **Valoriser les circuits courts et les renforcer en lien avec le PAT**

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Cette action vise à développer les circuits courts en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) des Baronnies. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place une stratégie globale et ambitieuse. Deux

actions clés sont à mener, d'une part le recensement et la communication, d'autre part l'accompagnement et le développement. Le PCAET de la CCBDP prévoit ainsi d'identifier et répertorier tous les circuits courts existants, de diffuser largement l'information sur les normes et réglementations applicables aux circuits courts, et de promouvoir les circuits courts auprès des consommateurs et des professionnels. Parallèlement, il prévoit de soutenir la création de nouveaux circuits courts et d'aider les producteurs locaux à adapter leur production aux besoins du marché et au changement climatique, mutualiser les moyens de transport et de logistique pour réduire les coûts et l'impact environnemental, encourager la collaboration entre les acteurs du territoire pour créer une dynamique collective.



#### 4 Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
3.2 Dynamique d'actions sur les démarches Zéro Déchet pour sensibiliser à des gestes simples, au vu de réduire la facture énergétique																

❖ **Dynamique d'actions sur les démarches Zéro Déchet pour sensibiliser à des gestes simples, au vu de réduire la facture énergétique**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour structurer l'économie circulaire, il est nécessaire de limiter la production de déchets et de développer le réemploi. Cette action vise à responsabiliser les citoyens et à les inciter à adopter des comportements plus durables. Une campagne de sensibilisation sera menée en 3 phases : Éducation à la réduction des déchets par des ateliers présentant les

comportements éco-responsables, la notion de durabilité et les moyens de réduire ses déchets ; Communication des résultats pour partager les efforts faits et encourager la participation de tous ; Évaluation et bilan de l'impact de la campagne mesuré pour identifier les points d'amélioration. En parallèle, une communication claire et pédagogique sera mise en place avec rappels des normes en vigueur, comparaison des coûts et des économies réalisées, mise en avant des initiatives locales. Enfin, un appel à candidature sera lancé pour accompagner une famille vers le Zéro déchet, afin de montrer que ce mode de vie est accessible à tous.



## 5 Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Création d'un cluster d'entreprise pour la transition (mutualisation de moyen, retour d'expérience) ou créer des PTCE (pôle territorial de coopération économique) par filière																

### ❖ **Création d'un cluster d'entreprise pour la transition (mutualisation de moyen, retour d'expérience) ou créer des PTCE (pôle territorial de coopération économique) par filière**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

A l'instar de la mise en place de la consigne de l'entreprise BIVOUAK, le PCAET de la CCBDP prévoit d'accompagner, notamment par la mise en réseau, l'évolution de la mobilité interne aux entreprises, en lien avec la transition énergétique de ces structures. Face aux défis environnementaux et sociaux, une transformation profonde de notre

modèle économique est nécessaire. Pour cela, il est essentiel de sensibiliser les acteurs économiques à la transition écologique et de leur fournir les outils et les ressources nécessaires pour la mener à bien. Investir dans la formation des managers à l'éthique environnementale, encourager l'économie circulaire, optimiser la gestion de l'eau et développer le télétravail et le coworking sont autant de leviers pour construire une économie plus durable et plus inclusive. L'objectif ambitieux est d'atteindre, d'ici 2050, une majorité d'entreprises à bilan carbone positif et de valoriser leurs démarches environnementales par une marque ou un label. En mobilisant l'ensemble des forces vives du





territoire, la CCBDP souhaite relever le défi de la transition écologique et faire de son territoire un modèle de développement durable.

DOCUMENT DE TRAVAIL



6 Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Identifier les zones d'accélération d'énergie renouvelable (loi APER)																
1.2 Elaborer un plan de paysage énergétique																
1.3 Créer un référentiel énergie et paysage																
1.4 Développement des projets de Centrales Villageoises																
1.5 Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricole (micro méthaniseur agricole, ex pour les pailles de lavande et autres déchets verts)																





5.1 Désamiantage et l'optimisation EnR de toitures bien exposées															
Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE)															

DOCUMENT DE TRAVAIL



- ❖ Identifier les zones d'accélération d'énergie renouvelable (loi APER)
- ❖ Elaborer un plan de paysage énergétique
- ❖ Créer un référentiel énergie et paysage
- ❖ Développement des projets de Centrales Villageoises
- ❖ Elaborer un schéma directeur des Energies, démarche volontaire d'une collectivité territoriale « au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle »

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour atteindre l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR, une planification rigoureuse est nécessaire, s'articulant autour de plusieurs axes : Identification des zones d'accélération d'EnR en accord avec la loi APER et le paysage énergétique local ; Développement de micro-réseaux et d'installations photovoltaïques pour favoriser l'autoconsommation individuelle et collective ; Respect d'un cahier de préconisations paysagères pour une intégration harmonieuse des installations d'EnR ; Mise en place d'une stratégie de communication pour sensibiliser et lever les réticences vis-à-vis de certaines EnR (éoliennes et méthanisation notamment) ; Déploiement de villages à énergie positive en s'appuyant sur les retours d'expérience et en impliquant les habitants.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Plusieurs aspects négatifs doivent cependant être soulignés quant au développement de certaines installations d'EnR. Ils seront détaillés dans chaque cas de figure dans les prochains paragraphes.

- ❖ Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricole (micro méthaniseur agricole, ex pour les pailles de lavande et autres déchets verts)

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Afin de définir le potentiel de la méthanisation auprès des exploitations agricoles et des riverains, cette action du PCAET vise à communiquer sur les seuils minimums de production et de consommation (micro méthaniseur agricole) et sur l'adaptation du réseau par le raccordement direct. Les CIVE, ou Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique, peuvent être envisagées, mais la diversification est nécessaire pour assurer la durabilité de la filière, et en particulier le recours aux biodéchets tels que les pailles de lavande.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

L'installation des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles peut nécessiter la mobilisation de terres agricoles, et dans certains cas entraîner une substitution de la production agricole d'origine et une modification de la qualité des sols. Pour la méthanisation, il y a possibilité d'utiliser des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui ne génère pas de substitution de culture alimentaire, ou l'utilisation d'une culture classique dédiée. Par ailleurs, la méthanisation peut entraîner un risque de lessivage des nitrates dans les eaux dans le cadre des épandages, d'où la nécessité par exemple d'interdire l'épandage de digestat sur les cultures intermédiaires piège à nitrates, notamment dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable. A noter également la perte ou la



modification des habitats, en particulier du fait de l'éventuelle construction de structures auxiliaires telles que des routes.

- ❖ Installation de panneaux photovoltaïques pour une consommation collective
- ❖ Désamiantage et optimisation EnR de toitures bien exposées

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Concernant l'impact visuel de l'installation de panneaux solaires sur les toitures, celui-ci devrait être assez limité. Une attention particulière devra tout de même être portée à l'intégration paysagère de ces panneaux (proximité de monuments historiques, patrimoines remarquables, cônes de vue ...).

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Afin de favoriser la production d'EnR, le PCAET de la CCBDP prévoit un accompagnement technique et administratif, aussi bien sur des réflexions d'autoconsommation individuelle et collective que de réinjection dans le réseau (éventuellement après adaptation du réseau). Les bâtiments industriels ou commerciaux, les bâtiments agricoles, les équipements publics et les logements collectifs publics ou privés sont des cibles à favoriser dans le cadre de l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire. Une sensibilisation et une information, notamment technique, doivent être diffusées auprès des industriels et des entrepreneurs. L'objectif de ces actions est de faciliter le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques en secteur urbain au regard des enjeux patrimoniaux et paysagers, par la mise en place d'un dialogue constructif entre les porteurs de projets, les élus voire l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) quand nécessaire, pour que les projets photovoltaïques en secteur urbain soient accompagnés au plus tôt de leur réflexion afin d'aboutir à la concrétisation de projets respectueux de leur environnement.

- ❖ Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR
- ❖ Réflexion gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Afin de déployer la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation et pour pallier au manque de développement de la filière professionnelle de gestion forestière et au manque de compétences en ce qui concerne la maintenance des poêles à granules, le PCAET de la CCBDP prévoit de mettre en place un groupe de travail et une enquête sur les besoins des communes des Baronnies, organiser l'exploitation du bois sur le territoire, créer une Unité de production itinérante concernant le granulé bois, réaliser une enquête auprès des habitants via les communes. Une mutualisation des ressources et de la logistique serait opportune, par exemple pour une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux, ou en regroupant le foncier entre plusieurs propriétaires pour mettre en place des expérimentations sur la gestion de la forêt, tout ceci à l'échelle et en relation avec le Parc Naturel Régional. La création d'une école de bucheronnage est également envisagée.



➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Les prélèvements de bois en forêt (arbres entiers, houppiers entiers, menus bois) impactent la qualité des sols avec un tassement des sols (passage d'engins d'exploitation) et une perte de fertilité (exportation des minéraux) qui peuvent affecter la production du peuplement forestier sur plusieurs années. L'exploitation de la forêt peut aussi modifier la quantité et la diversité des bois morts pourtant essentiels pour diverses espèces. Notons aussi simplement que les arbres abattus représentent une source de nourriture, de gîte ou nidification en moins pour les espèces forestières. La filière bois-énergie peut aussi avoir des impacts potentiellement négatifs sur la qualité de l'air. D'une part, le prélèvement de bois soustrait des éléments capteurs de carbone dans le puit de carbone qu'est la forêt, la régulation des GES et du climat par la forêt est donc impactée si le boisement est surexploité. Par ailleurs, les systèmes de chauffage au bois peuvent aussi participer à la pollution atmosphérique en émettant des particules fines qui dégradent donc la qualité de l'air. Il est alors essentiel d'avoir un système de chauffage performant et d'adopter les bonnes pratiques (cf. chapitre Mesures ERC).

- ❖ Réunions publiques sur la sobriété énergétique
- ❖ Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes (éclairage led, baisse du chauffage de la piscine...)
- ❖ Réorganisation des usages et rénovation des bâtiments communaux
- ❖ Cellule de travail économie d'énergie

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

A l'instar de plusieurs communes de la CCBDP qui sont déjà engagées dans des démarches de sobriété énergétique (éclairage public solaire et/ou led, rénovation des bâtiments prioritaires, baisse du chauffage de la piscine...), le PCAET prévoit de généraliser ces démarches, par l'exemplarité de ces communes ainsi que par des réunions publiques d'information et par des réorganisation ou aménagements stratégiques à l'échelle du territoire.

❖ **Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Cette action propose d'étudier en spatialité et temporalité le déploiement des IRVE publiques (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) dans des lieux faciles d'accès comme les mairies et les zones d'activités sur le territoire de la CCBDP. Cette action de planification vise donc à terme à réduire les émissions de GES liées à la circulation des véhicules motorisés.

Notons tout de même que le véhicule électrique est présenté comme un véhicule « propre » en ce qu'il n'émet ni CO<sub>2</sub> ni particules « du réservoir à la roue ». Cette « propreté » n'est pas forcément la même pour l'énergie électrique qui remplira ses batteries. C'est pourquoi il est important de tenir compte des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales de production d'énergie électrique. Notons par ailleurs que cela est à mettre au regard du développement des énergies renouvelables qui fourniront une part de plus en plus importante de production d'électricité.





## 7 Aménager le territoire plus durablement

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente																
1.2 S'appuyer sur les expérimentations pour lancer une réflexion autour des boues de STEP (usage irrigation, risque incendie)																
1.3 Favoriser le désherbage des espaces publics sans pesticide																
1.4 Déplacement du garage communal d'Aubres hors de la zone inondable																
1.5 Initier et expérimenter la végétalisation des centres-bourgs et renaturer les espaces artificialisés																



1.6 Expérimentations de piétonisation du centre-ville les jours de marché avec une navette																	
2.1 Renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brune et noire sur le territoire																	
2.2 Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux																	
2.3 Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides																	
2.4 Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique																	
2.5 Gérer durablement les espaces verts																	
3.1 Actions pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme																	
4.1 Accompagner les projets de construction dont les ZAC pour une intégration de la notion de durabilité en énergie (sobriété et passivité des bâtiments), en lien avec la question des usages (mobilités, services), avec une dimension sociale (mixité																	



intergénérationnelle, habitat partagé...)																	
5.1 Réalisation d'une exposition publique pour la finalisation du PCAET (puis suivi de la mise en œuvre, le PCAET, 1 an après)																	
5.2 Animation de réseaux d'acteurs																	
5.3 Organisation de la foire éco-bio de Nyons																	
5.4 Création et animation d'un collectif citoyens et élus autour des enjeux de la transition écologique ("Les Rendez-vous de la transition")																	

DOCUMENT



❖ **Construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente est un projet ambitieux et nécessaire pour le territoire des Baronnies. Cette charte s'appuiera sur les études déjà réalisées à l'échelle locale, notamment le travail d'étudiants pour la commune d'Aubres, et sur un cahier de préconisations pour la réalisation d'actions concrètes. Le paysage sera le fil conducteur de la charte, et les réflexions liées aux spécificités du territoire seront intégrées au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). L'objectif est de promouvoir un aménagement durable et respectueux de l'environnement, en prenant en compte les enjeux de sobriété foncière et de changement climatique. La charte sera un outil précieux pour les communes et territoires concernés, et permettra de garantir une cohérence dans les documents d'urbanisme (PLUi à venir, SCoT). Des formations seront également proposées aux prescripteurs en matière d'aménagements afin de les accompagner dans le changement de certaines pratiques.

❖ **S'appuyer sur les expérimentations pour lancer une réflexion autour des boues de STEP (usage irrigation, risque incendie)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Les Baronnies font face à des défis importants en matière de gestion de l'eau. Les débits des eaux stockées sont insuffisants pour le SDIS pour lutter

contre les incendies. De plus, le "zéro rejet" se heurte à un manque de fournisseurs de cuves de récupération d'eau et de techniciens spécialisés. Dans ce contexte, il est nécessaire de lancer une réflexion innovante et durable autour de l'utilisation des boues de STEP. Deux pistes prometteuses peuvent être explorées : l'utilisation des boues de STEP comme source d'irrigation, qui pourrait contribuer à la réduction de la pression sur les ressources en eau potable d'une part, et d'autre part, les boues de STEP pourraient être valorisées pour la production de biocombustibles utilisables par les pompiers. Enfin, la création d'un micro-méthaniseur permettrait de valoriser les boues de STEP pour la production d'énergie renouvelable. Ainsi, l'expérimentation et l'innovation sont des clés pour relever les défis de la gestion de l'eau face au changement climatique.

- ❖ **Favoriser le désherbage des espaces publics sans pesticide**
- ❖ **Initier et expérimenter la végétalisation des centres-bourgs et renaturer les espaces artificialisés**
- ❖ **Gérer durablement les espaces verts**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La transition écologique des Baronnies passe nécessairement par une gestion durable des espaces publics. Plusieurs actions clés sont proposées, tel le désherbage sans pesticide. Il est en effet essentiel de favoriser des alternatives aux pesticides pour préserver la santé des citoyens et l'environnement. La mutualisation d'achat de désherbant thermique peut être une solution efficace. La végétalisation des centres-bourgs et renaturation des espaces artificialisés contribuent à améliorer la qualité de vie et à lutter contre le changement climatique. La commune de Buis-les-



Baronnies, avec son Plan Végétal Durable (PVD), est un exemple à suivre. La gestion différenciée des espaces verts quant à elle permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque espace et de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Ainsi, en s'engageant dans une démarche de gestion durable des espaces publics, le PCAET peut améliorer la qualité de vie des citoyens, préserver l'environnement et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

- ❖ **Déplacement du garage communal d'Aubres hors de la zone inondable**
- ❖ **Actions pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Le changement climatique impose de repenser l'urbanisme pour garantir la sécurité des habitants et la pérennité des infrastructures. A l'instar du garage communal d'Aubres qui doit être déplacé car situé en zone inondable, il est essentiel de prendre en compte les risques liés au changement climatique dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi, SCoT). Cela implique de définir des zones constructibles à l'abri des risques naturels et de mettre en place des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols. L'utilisation de matériaux durables et éco-responsables est également à encourager. Ainsi, en anticipant les effets du changement climatique et en adaptant l'urbanisme en conséquence, ces actions peuvent garantir un développement durable et résilient du territoire.

- ❖ **Expérimentations de piétonisation du centre-ville les jours de marché avec une navette**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

La piétonisation du centre-ville les jours de marché est une opportunité pour dynamiser et embellir les centre-villes, mais qui peut se heurter à des réticences qu'il est possible de faire tomber grâce à une phase d'expérimentation et une communication sur les résultats attendus puis obtenus. En effet, elle permettrait d'améliorer la sécurité des piétons et des familles, de créer un espace plus convivial et plus attractif pour les visiteurs, de favoriser les interactions sociales et le dynamisme économique local, et enfin de réduire la pollution atmosphérique et sonore sur la zone d'expérimentation mais également, par effet de bord, sur les secteurs alentours. La mise en place d'une navette gratuite reliant les parkings périphériques au centre-ville permettrait de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et de celles qui habitent en dehors du centre. Une réflexion sur l'alimentation électrique ou en bioGNV de cette navette serait souhaitable pour retirer tout le bénéfice de cette action.

- ❖ **Renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brune et noire sur le territoire**
- ❖ **Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux**
- ❖ **Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides**
- ❖ **Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*



Le territoire de la CCBDP recèle une biodiversité riche et variée qu'il est essentiel de préserver et de valoriser. Pour ce faire, plusieurs actions clés peuvent être menées comme le renforcement de la trame verte et bleue : il est important de créer des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer et de se reproduire. Cela passe par la création de réservoirs de biodiversité, la préservation des ripisylves et l'évitement de toute nouvelle dégradation des zones humides. Le SDAGE actuel et le SAGE du Lez en cours d'élaboration sont des atouts pour mettre en application ces actions, ainsi que leur transcription dans les PLU. Par ailleurs, il est également important de prendre en compte la trame noire dans l'aménagement du territoire afin de limiter l'impact de l'éclairage artificiel et de la fragmentation des habitats, car la vie nocturne est essentielle à l'équilibre des écosystèmes. Un inventaire précis des habitats et des espèces présentes sur le territoire est nécessaire pour identifier les zones les plus sensibles et mettre en place des mesures de protection adéquates. Un Atlas de la Biodiversité Communale pourrait s'avérer stratégique sur cette thématique.

- ❖ **Accompagner les projets de construction dont les ZAC pour une intégration de la notion de durabilité en énergie (sobriété et passivité des bâtiments), en lien avec la question des usages (mobilités, services), avec une dimension sociale (mixité intergénérationnelle, habitat partagé...)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Le développement durable et inclusif doit être au cœur des projets de construction, y compris les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté). Pour ce faire, il faut intégrer la notion de durabilité en énergie : les bâtiments

doivent être conçus pour être plus sobres en énergie voire passifs, en privilégiant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les projets doivent également prendre en compte les besoins en mobilités, services et commerces habitants, en favorisant les modes de déplacement doux et la proximité des services. La mixité intergénérationnelle et l'habitat partagé doivent être encouragés pour créer des quartiers plus vivants et solidaires, et les bâtiments patrimoniaux en bon état doivent être conservés et valorisés, car ils contribuent à l'identité du territoire et au bien-être des habitants.

- ❖ **Réalisation d'une exposition publique pour la finalisation du PCAET (puis suivi de la mise en œuvre, le PCAET, 1 an après)**
- ❖ **Animation de réseaux d'acteurs**
- ❖ **Organisation de la foire éco-bio de Nyons**
- ❖ **Création et animation d'un collectif citoyens et élus autour des enjeux de la transition écologique ("Les Rendez-vous de la transition")**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La réussite du PCAET de la CCBDP repose sur la sensibilisation, la communication et l'accompagnement de tous les acteurs du territoire. Pour ce faire, plusieurs actions clés peuvent être menées auprès des différents publics. En direction du grand public, une exposition publique sera réalisée pour la finalisation du PCAET, suivie d'un bilan un an après sa mise en œuvre. Des informations régulières seront diffusées sur les services publics, les équipements, les aides et les accompagnements disponibles pour réduire les impacts environnementaux. Des projets environnementaux seront menés en collaboration avec les habitants,



notamment par le biais d'expositions publiques et de retours d'expérience. Un collectif citoyen et élus sera créé pour organiser des rencontres et des ateliers autour des enjeux de la transition écologique. Enfin, il est souhaitable d'animer, dans le but de dynamiser, les réseaux d'acteurs : des réseaux thématiques à taille humaine seront mis en place sur des sujets tels que l'habitat, la mobilité, la transition énergétique et le tourisme durable. Un travail de communication sera réalisé entre les citoyens, RTE, les collectivités et les acteurs locaux pour sensibiliser au concept de Negawatt.

DOCUMENT DE TRAVAIL



## 8 Se protéger face au changement climatique

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Rédaction d'un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnie provençales																
1.2 Animation d'ateliers avec un support de jeux sérieux (Climastory, Fresque du Climat...)																
2.1 Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde																
2.2 Plan de massif DFCI impliquant plusieurs communes voisines																
2.3 Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique pour la sécurité des habitants et estivants																





2.4 La commune d'Aubres équipe sa mairie de postes de relevage pour alimentation électrique pour groupe électrogène																
3.1 Prendre part au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau)																
3.2 Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions																
3.3 Suivi des forages chez les particuliers + Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau																
3.4 Soutien aux communes pour les usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau (piscine, arrosage, lavage voiture) en anticipant sur les restrictions d'eau (arrêté préfectoral)																
3.5 Travaux communaux de réduction des fuites d'eau																
3.6 Pérennité des canaux d'irrigation Réerves d'eau individuelles – promotion aux particuliers Gestion des injonctions de l'État / Capacité d'action																



3.7 Réunion publique sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.1 Mener une démarche de co-construction d'un plan d'action transversale des actions d'adaptation au changement climatique, s'intégrant dans le PCAET, sur différents enjeux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.2 Désimperméabilisation des cours d'école	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.3 Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

- ❖ Rédaction d'un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales
- ❖ Animation d'ateliers avec un support de jeux sérieux (Climastory, Fresque du Climat...)

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Face aux défis du changement climatique et des risques naturels, il est essentiel de sensibiliser la population des Baronnies provençales. Pour ce faire, plusieurs actions seront menées telles que la rédaction d'un carnet des effets du changement climatique, véritable outil pédagogique permettant de documenter les impacts déjà observés sur le territoire et d'alerter sur les risques encourus. Des ateliers de sensibilisation seront organisés, suivant l'exemple de celui réalisé pour l'évaluation à mi-parcours

de la charte du parc naturel régional. D'autres ateliers seront organisés tout au long de l'année, utilisant des supports ludiques et interactifs tels que Climastory ou la Fresque du Climat. Enfin, une campagne de communication sera menée pour informer la population sur les gestes à adopter pour s'adapter au changement climatique et réduire les risques naturels.

- ❖ Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde
- ❖ Plan de massif DFCI impliquant plusieurs communes voisines
- ❖ Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique pour la sécurité des habitants et estivants
- ❖ La commune d'Aubres équipe sa mairie de postes de relevage pour alimentation électrique pour groupe électrogène



➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Face aux risques naturels croissants, une stratégie de lutte concertée et proactive est indispensable. Des modules de formation à destination des élus et des secrétaires de mairie seront dispensés sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Un soutien individualisé sera proposé pour les aider à appréhender les enjeux du changement climatique et à organiser des exercices de simulation pour les habitants. L'accent sera mis sur l'identification des populations vulnérables et la mise en place de chaînes de solidarité. Par ailleurs, un plan de massif DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) sera élaboré à l'échelle intercommunale, mutualisant les moyens et les compétences. Des actions de sensibilisation seront également menées pour inciter les habitants à adopter des comportements responsables et à se préparer aux risques naturels. La gouvernance de cette stratégie sera assurée en étroite collaboration entre les communes, le Parc naturel régional, et les acteurs locaux. En mutualisant les efforts et en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire, une stratégie efficace pour lutter contre les risques naturels et garantir la sécurité des habitants et des estivants pourra être mise en place.

- ❖ Prendre part au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau)
- ❖ Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions
- ❖ Réunion publique sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

- ❖ Mener une démarche de co-construction d'un plan d'action transversale des actions d'adaptation au changement climatique, s'intégrant dans le PCAET, sur différents enjeux

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Ces actions prévoient de mettre en place une planification de la gestion de l'eau, ressource précieuse et fragile dont la préservation est essentielle pour le développement durable des Baronnies provençales. Une participation au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau) est ainsi envisagée, pour élaborer une stratégie globale et concertée de gestion de l'eau. Un bilan approfondi permettra de connaître l'état des lieux et d'identifier les points de vigilance, puis de mettre en place un programme d'actions : des mesures concrètes seront définies pour réduire les prélèvements, améliorer l'efficacité des usages et préserver la qualité de l'eau. Enfin, la sensibilisation du public étant primordiale, une réunion publique sera organisée pour informer les habitants sur les enjeux de la sobriété dans l'utilisation de l'eau. Ces actions pourront être approfondies avec la co-construction d'un plan d'action transversal : en lien avec le PCAET, un plan d'adaptation au changement climatique sera élaboré, intégrant des actions sur l'eau, l'agriculture, la forêt et l'urbanisme.

- ❖ Suivi des forages chez les particuliers + Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau
- ❖ Travaux communaux de réduction des fuites d'eau
- ❖ Pérennité des canaux d'irrigation Réserves d'eau individuelles – promotion aux particuliers Gestion des injonctions de l'État / Capacité d'action



❖ **Soutien aux communes pour les usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau (piscine, arrosage, lavage voiture) en anticipant sur les restrictions d'eau (arrêté préfectoral)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La préservation de la ressource en eau se concrétisent par de nombreuses actions variées de manière à prendre en considération toutes les causes possibles de gaspillage de cette ressource, volontaires ou involontaires. Un recensement et un suivi des forages privés seront effectués pour mieux connaître l'impact de ces prélèvements sur la nappe phréatique ; Des conseils et des aides seront proposés aux propriétaires pour une utilisation responsable de l'eau. Des campagnes de sensibilisation seront menées pour informer les habitants sur les enjeux de la préservation de l'eau et les gestes éco-responsables à adopter ; Des ateliers pédagogiques seront organisés dans les écoles pour sensibiliser les jeunes générations. La mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales chez les particuliers sera encouragée par des aides financières et des conseils techniques ; Des exemples concrets et des installations pilotes seront présentés pour inspirer les habitants. Des travaux de réduction des fuites d'eau sur les réseaux communaux seront réalisés pour limiter le gaspillage ; La rénovation des infrastructures hydrauliques anciennes sera également programmée. Des études et des travaux seront menés pour garantir la pérennité des canaux d'irrigation et améliorer leur efficacité ; Des techniques d'irrigation économes en eau seront promues auprès des agriculteurs. L'installation de réserves d'eau individuelles pour l'arrosage des jardins et le lavage des voitures sera encouragée ; Des subventions et des conseils techniques pourront être accordés aux particuliers. Le Parc

naturel régional accompagnera les communes dans la gestion des injonctions de l'État relatives à l'usage de l'eau ; Un soutien technique et juridique sera apporté pour garantir le respect des réglementations. En cas de sécheresse, des mesures de restriction d'eau pourront être mises en place en concertation avec les communes et les usagers ; Des campagnes de communication seront lancées pour informer les habitants et les sensibiliser à l'importance de respecter les restrictions.

❖ **Désimperméabilisation des cours d'école**  
❖ **Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Face aux effets du changement climatique, la Ville de Nyons s'engage à désimperméabiliser les cours d'école et à végétaliser l'espace public. Remplacer les sols en bitume par des revêtements perméables permettra de limiter le ruissellement des eaux pluviales et de favoriser leur infiltration dans le sol. Dans le cadre des cours d'école, cette action pourrait être poussée plus loin avec la création d'espaces verts et de jardins pédagogiques (concept de "Cours Oasis"), qui permettront aux enfants de se sensibiliser à la nature et à la biodiversité en particulier en participant à l'entretien de ces espaces, tout en créant de véritables îlots de fraîcheur. En effet, dans l'espace public en règle générale, la végétation permet de créer de l'ombre et de rafraîchir l'atmosphère, contribuant ainsi à lutter contre l'effet îlots de chaleur urbains (ICU). Il est également possible d'envisager l'installation de toitures et murs végétalisés. Ces solutions permettent d'améliorer l'isolation des bâtiments et également de réduire



la pollution atmosphérique et sonore. Un exemple qui pourra être suivi par les autres communes de la CCBDP grâce au retour d'expériences de Nyons.

DOCUMENT DE TRAVAIL



## 2. Evaluation des incidences Natura 2000

### Contexte et enjeux

**L'évaluation des incidences Natura 2000 traite les différents sites, leurs vulnérabilités et expose les incidences possibles du PCAET.**

Le réseau Natura 2000 rassemble les espaces naturels et semi-naturels d'intérêt patrimonial à l'échelle de l'Union européenne. L'objectif est de conserver, voire restaurer les habitats et les espèces (faune et flore) et de manière plus générale, de préserver la diversité biologique tout en tenant compte du contexte économique et social de chaque secteur.

Chaque zone Natura 2000 doit faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'elle est potentiellement menacée par tout projet impliquant des incidences significatives sur les habitats et espèces présentes. L'évaluation des incidences Natura 2000 est transcrite depuis 2001 dans le droit français et le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et le décret du 16 août 2011 relatif au régime propre d'autorisation propre à Natura 2000 ont renforcé la législation en la matière.

Ce chapitre vise à préciser les zones Natura 2000 se situant dans le périmètre d'étude, quels sont les principaux enjeux qui y sont liés et en quoi le PCAET peut porter atteinte à la biodiversité présente, conformément R\*122-2 du Code de l'urbanisme :

« Le rapport de présentation : [...] 4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones

revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement [...] ».

### Description des sites

#### *Sites Natura 2000 en présence*

Le territoire est concerné par la présence de :

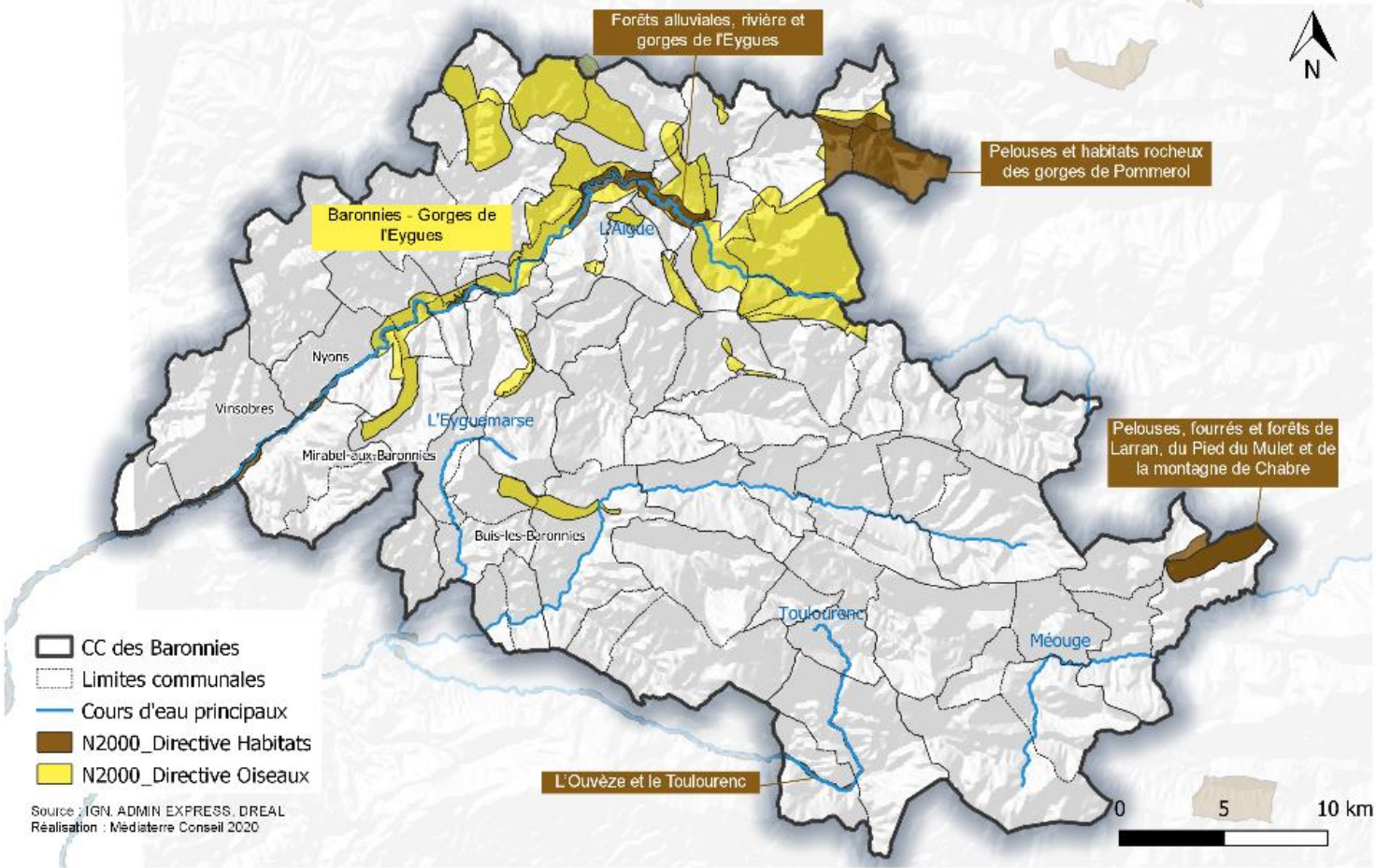
- ❖ quatre Sites d'Importance Communautaire (SIC), en attente d'un arrêté ministériel désignant ensuite le site comme Zone spéciale de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats" ;
- ❖ une Zone de Protection Spéciale (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui sert d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zone de relais à des oiseaux migrateurs.





## Zones Natura 2000

Baronnies  
en drôme provençale



Source : IGN, ADMIN EXPRESS, DREAL  
Réalisation : Méditerranée Conseil 2020



## 2.1 Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues (FR8201689)

La rivière de l'Eygues prend sa source dans les Hautes-Alpes pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange. Ce site est important pour de nombreuses espèces de poissons.	Castor d'Europe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Blageon	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – préoccupation mineure
	Toxostome	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – quasi menacée
	Agrion de Mercure	Liste rouge des odonates de France métropolitaine 2016 – préoccupation mineure
	Grand Capricorne	Non évaluée, non présente dans une Liste rouge nationale
	Sonneur à ventre jaune	Liste rouge des amphibiens menacés en Rhône-Alpes – vulnérable

Liste et état des espèces déterminantes en présence, INPN - MNHN

*Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site*

Aucun document d'objectif.

**Vulnérabilité du site :**

- Aquaculture
- Plantation forestière en terrain ouvert
- Pollution des eaux de surfaces

- Sylviculture et opérations forestières
- Autres intrusions et perturbations humaines

## 2.2 Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol (FR8201695)

Situé au cœur du Diois, ce site s'étage entre 650 mètres et plus de 1 550 mètres d'altitude. La montagne de Raton, qui culmine à 1 473 mètres, est hérissée de barres calcaires dominant la vaste cuvette de Pommerol. De cette cuvette, s'écoule le ruisseau de Pommerol, qui traverse des gorges avant de rejoindre la rivière de l'Oule. Les plantes endémiques de cette petite région témoignent de l'originalité de ce site, et les nombreux oiseaux de sa richesse.

Liste et état des espèces déterminantes en présence, INPN - MNHN : /

*Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site*

Aucun document d'objectif.

**Vulnérabilité du site :** Rareté des Genévriers thurifères.

## 2.3 L'Ouvèze et le Toulourenc (FR9301577)

L'Ouvèze et son affluent le Toulourenc sont deux cours d'eau méditerranéens au régime marqué par des crues et des étiages importants, présentant des lits ramifiés (en tresse) propices à la diversité des habitats naturels. L'ensemble formé par ces deux cours d'eau présente une palette de milieux naturels marquée par un gradient d'altitude : les influences méditerranéennes de l'aval contrastent avec les conditions montagnardes plus fraîches et humides de l'amont. L'habitat 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*) est assez bien représenté,





notamment sur l'Ouvèze. De ce fait, cette rivière constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les ripisylves à Saule blanc et Peuplier blanc sont bien représentées le long de l'Ouvèze, bien que parfois très réduites en largeur. Les forêts en bordure du Toulourenc sont mieux préservées, notamment dans le secteur naturellement protégé des gorges.

**Habitats présents sur le site de la ZSC FR2300150, INPN - MNHN.fr :**

- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*
- Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*
- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- Matorrals arborescents à *Juniperus spp.*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodieta
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
- Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Concernant la faune, le site abrite diverses espèces patrimoniales, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, poissons). A noter la présence à proximité (plaine de Sarrians) d'une colonie de reproduction de Vespertilion à oreilles échancrées d'importance régionale (250 individus). Ces chauves-souris fréquentent les ripisylves de l'Ouvèze pour chasser.	Grand Murin	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Castor d'Europe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Blageon	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – préoccupation mineure
	Toxostome	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – quasi menacée
	Ecaille chinée	Non évaluée, non présente dans une Liste rouge nationale
	Cordulie à corps fin	Liste rouge des odonates d'Auvergne – préoccupation mineure
	Agrion de Mercure	Liste rouge des odonates de France métropolitaine 2016 – préoccupation mineure
	Damier de la Succise	Liste rouge des Rhopalocères & Zygènes de Rhône-Alpes - quasi menacée
	Lucane cerf-volant	Liste rouge européenne des espèces menacées – quasi menacée
	Grand Capricorne	Non évaluée, non présente dans une Liste rouge nationale
	Barbeau truite	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – quasi menacée
	Chabot commun	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – préoccupation mineure
Petit rhinolophe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure	



	Grand rhinolophe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Petit Murin	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – quasi menacée
	Barbastelle d'Europe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Minioptère de Schreibers	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – vulnérable
	Murin à oreilles échancrées	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure

#### Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site

Une quinzaine d'objectifs de conservation et de gestion de l'habitat, et une quinzaine d'objectifs de conservation et de gestion de l'espèce sont définis par le DOCOB approuvé en mai 2012.

#### Vulnérabilité du site :

- prélèvements d'eau à usage agricole (irrigation) lors des périodes d'étiage.
- drainage et reconversion des prairies humides en cultures.
- arasement des ripisylves.
- qualité des eaux (pollutions diverses).
- comblement ou assèchement de mares ou points d'eau, nécessaires pour la reproduction de certains amphibiens.
- altérations ponctuelles du lit mineur : extraction de matériaux, décharges sauvages, remblais.
- développement de plantes exogènes envahissantes, telles que la Jussie.

## 2.4 Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre (FR8201694)

Au sud-est du département de la Drôme, en limite avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, se trouvent du nord au sud : la montagne de Chabre, la montagne du Pied de Mulet et le sommet du Larran.

Habitats présents sur le site de la ZSC FR2300150, INPN - MNHN.fr :

- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
- Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (**Berberidion p.p.**)
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
- Pelouses calcaires alpines et subalpines
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
- Forêts endémiques à *Juniperus spp.*

#### Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site

Aucun document d'objectif. Objectifs et principes de gestion (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Maintenir la hêtraie claire pour le Sabot de Vénus.



- Maintenir la diversité des habitats : milieux ouverts de pelouse-prairie-lande, milieux fermés de forêt de ravin.

**Vulnérabilité du site :**

- Eviter la fermeture du couvert forestier sur les stations à Sabot de Vénus.
- Fermeture progressive des milieux ouverts.

**2.5 Baronnies - Gorges de l'Eygues (FR8212019)**

La rivière Eygues située dans le sud du département de la Drôme prend sa source dans les Hautes-Alpes pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange. Elle sépare le Diois au nord du massif des Baronnies au sud et souligne la distinction entre les effets climatiques méditerranéens du côté Baronnies et les influences montagnardes du haut Diois.

La végétation des gorges et des plateaux environnants est du type forêts et garrigues méditerranéennes.

Le site présente une véritable mosaïque de milieux naturels, avec notamment des falaises, des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des secteurs boisés et bien sûr des secteurs d'eaux douces (rivière avec sa ripisylve).

Le site présente un intérêt exceptionnel pour les rapaces et particulièrement pour les vautours.

Depuis 2004, le Vautour moine a fait l'objet d'un programme de réintroduction dans les Baronnies, à partir d'individus en provenance d'Espagne. Les premiers lâchers ont été effectués pendant l'été 2004 et se sont poursuivis encore quelques années, dans le but de voir s'installer une petite colonie dans les Baronnies, comme cela a été le cas dans les Grands

Causses (Aveyron et Lozère). Le résultat semble aujourd'hui atteint puisque l'espèce se reproduit maintenant sur le site et aux alentours.

Le Vautour fauve a été réintroduit dans les Baronnies à partir de 1996. Il y a constitué une colonie sur la commune de Rémuzat, qui a essaimé depuis et a colonisé d'autres falaises. En 2005, on comptait 53 couples, qui ont produit 28 jeunes, dont 19 ont pu être bagués avant leur envol. Depuis 1999, 100 jeunes Vautours fauves se sont envolés des falaises des Baronnies et ces dernières années la population s'est encore accrue.

Le Vautour percnoptère est revenu spontanément nicher sur le site à partir de l'année 2000, certainement du fait de la présence de la colonie de Vautours fauves et de l'existence des aires de nourrissage aménagées dans le cadre du programme de réintroduction du Vautour fauve. Il s'agissait de l'unique lieu de reproduction de cette espèce en région Rhône-Alpes jusqu'en 2004, année où il est revenu nicher en Ardèche. Ce couple a donné naissance à 7 jeunes en 6 ans de reproduction sur le site.

Le Grand-duc d'Europe est très présent sur le site des gorges de l'Eygues, avec une densité voisine d'un individu pour 3 km de falaises.

Parmi les autres espèces de l'annexe I qui nichent sur cette zone, on peut citer l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant ortolan, dont la présence est liée à l'existence de milieux ouverts, mais dont les effectifs sont mal connus à ce jour.

Le Petit-duc scops est bien présent dans les villages du secteur. Le Torcol fourmilier et la Fauvette orphée fréquentent les vieux vergers. La Caille des blés est présente mais en faible densité, alors que le Martinet à ventre blanc est abondant.

Grand-duc d'Europe	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable
Chouette de Tengmalm	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – en danger



Engoulevent d'Europe	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Martin-pêcheur d'Europe	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable
Pic noir	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Alouette lulu	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – quasi menacée
Pipit rousseline	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Fauvette pitchou	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Pie-grièche écorcheur	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Crave à bec rouge	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Bruant ortolan	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – en danger critique
Bondrée apivore	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Milan noir	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Gypaète barbu	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – en danger
Vautour percnoptère	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – en danger
Vautour fauve	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – préoccupation mineure
Vautour moine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – en danger
Circaète Jean-le-Blanc	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable
Aigle royal	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Faucon pèlerin	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable

### Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site

Aucun document d'objectif.

### Vulnérabilité du site :

Les principales menaces pour les espèces d'oiseaux présentes sur le site sont les suivantes :

- Fermeture des milieux, notamment par abandon des pratiques agro-pastorales
- Diminution des ressources alimentaires (du fait notamment de la fermeture des milieux)
- Collision avec des lignes électriques, câbles, véhicules...
- Electrocutation sur des pylônes et poteaux dangereux (non neutralisés)
- Dérangement en période de reproduction dans les secteurs sensibles (de falaises notamment) : travaux, activités de plein air comme escalade, vol à voile, parapente, circulation de véhicules motorisés dans les espaces naturels.

### Les incidences liées au PCAET

Un PCAET peut être susceptible d'affecter significativement un site Natura 2000 lorsqu'il prévoit des possibilités d'urbanisation et d'aménagement sur ou à proximité de ce dernier. Il convient par conséquent d'évaluer les incidences potentielles du PCAET sur ce site Natura 2000 :

- Les risques de détérioration et/ou de destruction d'habitats naturels d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 (par consommation d'espaces) ;
- La détérioration des habitats d'espèces ;



- Les risques de perturbation du fonctionnement écologique du site ou de dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (perturbation du fonctionnement des zones humides, pollutions des eaux...);
- Les risques d'incidences indirectes des espèces mobiles qui peuvent effectuer une partie de leur cycle biologique en dehors du site Natura 2000 : zone d'alimentation, transit, gîtes de reproduction ou d'hivernage. Ce type de risque concerne notamment la perturbation des oiseaux et chiroptères.

Les actions présentées dans le tableau ci-dessous ne représentent que celles ayant un impact négatif ou potentiellement négatif sur la biodiversité en général.

DOCUMENT DE TRAVAIL



Actions	Incidences sur le site Natura 2000	Mesures ERC
<b>Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux</b>		
<p>2. Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande)</p>	<p>Si cela implique la création de pôles multimodaux ou d'aires de co-voiturage ou autopartage en périphérie des centres-bourgs : destruction de milieux naturels, semi-naturels et/ou agricoles par lesquels transitent potentiellement des espèces Natura 2000 susceptibles de se déplacer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évitement :</b> Eviter d'implanter les aménagements en zone Natura 2000 ; Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée.</li>   <li>• <b>Réduction :</b> Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités. ; Choisir des systèmes d'éclairage impactant peu les espèces nocturnes.</li>   <li>• <b>Compensation :</b> Désimperméabiliser le territoire de la CCBDP, déjà nettement encouragé par le programme d'actions du PCAET.</li> </ul>



Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique		
<p>2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation</p>	<p>Le développement de la filière bois-énergie est susceptible de surexploiter des boisements et d'impacter les sols et la biodiversité. L'exploitation du bois peut impacter des forêts utilisées par les espèces Natura 2000 susceptibles de se déplacer (avifaune et chiroptères particulièrement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evitement :</b> Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités ;</li> <li>• <b>Réduction :</b> Prélèvements de bois en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Gestion durable des forêts :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols,</li> <li>- espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place,</li> <li>- préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...),</li> <li>- éviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Compensation :</b> L'impact des dispositifs de production, de stockage et de transport des énergies renouvelables est difficile à compenser et à étudier au cas par cas. <i>Rappelons qu'une étude d'impact sera nécessaire pour tout projet EnR. Chaque étude détaillera plus finement les mesures ERC à mettre en place.</i></li> </ul>



## MESURES ERC (EVITER, REDUIRE, COMPENSER)





La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) est inscrite dans le corpus législatif et réglementaire depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et plus particulièrement dans son article 2 « ... et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Cette séquence se met en œuvre lors de la réalisation de projets ou de plans/programmes et s'applique à l'ensemble des composantes de l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

DOCUMENT DE TRAVAIL



Objectif	Action prévue	Critère environnemental concerné	Impact potentiel décelé	Mesures à prendre
Axe 1 : Habiter des logements plus performants	1. <i>Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles</i>	Paysage et patrimoine	Potentiel impact paysager des panneaux PV sur toiture et la localisation du site d'implantation	Les mesures sur le développement des EnR sont détaillées dans l'axe 6.
Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux	2. <i>Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande)</i> 3. <i>Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme</i>	Biodiversité, paysage	Destruction d'espaces naturels, semi-naturels ou agricoles pour la création de parkings et d'aires de covoiturage et d'autopartage  Potentiel impact paysager selon le type d'aménagement et sa localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evitement :</b> Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités.</li> <li>• <b>Réduction :</b> Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale.</li> <li>• <b>Compensation :</b> Réhabilitation, restauration, création de milieux équivalent à ceux qui ont été détruits ou dégradés.</li> </ul>



<p>Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique</p>	<p>1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR 2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation 3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire</p>	<p>Biodiversité, sols, eau</p>	<p>Destruction d'espaces naturels, modification des conditions physiques du site d'implantation, impact paysager, impact sur la qualité de l'eau et des sols, risques technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évitement :</b> Préférer l'implantation de projets solaires, et de méthanisation dans des sites à faible valeur écologique ; Localiser les installations EnR en fonction des potentiels et des contraintes paysagères, en évitant l'implantation dans les unités paysagères sensibles ; Eloigner au maximum les installations des habitations afin qu'elles ne subissent pas les désagréments ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités.</li> <li>• <b>Réduction :</b> Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations, maintien dans la mesure du possible des haies ou arbres ; Créer des masques visuels (haies) ; Respecter les distances règlementaires aux haies et aux routes, voire être plus généreux ; Gestion durable des forêts : - laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols, - espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place, - prélèvements de bois en dehors des périodes de reproduction des espèces, - préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...), - éviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ; Méthaniser à 50°C ou appliquer une heure de chauffe à plus de 70 °C (Irstea, 2018) ; Maintenance régulière des installations pour limiter les risques.</li> <li>• <b>Compensation :</b></li> </ul>
---	--	--------------------------------	--	---



				Réhabilitation, restauration, création de milieux équivalents à ceux qui ont été détruits ou dégradés.
--	--	--	--	--

DOCUMENT DE TRAVAIL



